

PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Administration et Rédaction (TÉLÉPHONES : 2-47 et 2-18) 3, Rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

Directeur : P. H. SAINT-POL

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

PUBLICITE - Annonces et réclames : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

QUATORZIÈME ANNÉE - N° 4.830

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limitr.	44.00	25.00	13.00
Autres départem.	52.00	28.00	15.00
Union Postale	62.00	34.00	18.00

SAMEDI

27

MAI 1922

Le Gouvernement soviétique se rend compte que le régime communiste mène à la mort

Plus de moyens de transports en Russie partant plus de production

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

VARSOVIE, 26 mai. — La stagnation des transports a aggravé en Russie soviétique l'insuffisance de la production. Dans chaque branche on constate un grave abaissement de production.

L'Ukraine, — le grenier de l'Europe, — produit moins d'un tiers de céréales qu'avant la révolution.

L'extraction du charbon, dans le bassin du Don, est tombée à 20 % de la production moyenne de la période 1913-1916 ; l'antracite à 30 %.

Les mines de minerai de fer de Kriwoj Rog n'ont pas travaillé l'année dernière. Depuis 1922 on recommence faiblement l'extraction ; dans ces conditions il ne faut pas s'étonner de l'abaissement extraordinaire de la production de la fonte brute qui n'atteint que quelques pour cent de la production d'avant-guerre.

L'extraction du minerai de manganèse a été en décembre dernier égale au septième de la production mensuelle moyenne de 1914.

La production sucrière en Ukraine est relativement favorable ; des statistiques de la commission soviétique économique affirment qu'en 1921 la production a été de 50 millions de kilos de sucre blanc.

Tous les efforts du gouvernement des Soviets tendent à développer l'agriculture. Des projets de baux à des sociétés privées sont actuellement étudiés pour l'affermage de certaines terres confisquées par l'Etat.

L'étatisme a engendré la ruine

En général, le gouvernement des Soviets se rend compte de la ruine qu'il engendré, dans tous les domaines, l'étatisme.

Tous les témoignages des personnes qui reviennent de Russie signalent cette profonde transformation survenue dernièrement seulement.

Les Soviets accepteraient volontiers

l'intervention du capital étranger, mais ils savent que celui-ci ne viendra pas travailler en Russie aussi longtemps que la Fédération des Soviets n'aura pas rendu au capital indigène une certaine liberté d'action.

Mauvaise foi

La liberté offerte ainsi aux indigènes n'offre du reste qu'une garantie relative. Il y a un an, pareilles offres libérales avaient été accordées aux propriétaires d'immeubles dans les grandes villes. Aussitôt rentré dans sa possession l'ancien propriétaire crédule fit aussitôt tous les sacrifices nécessaires pour faire faire à sa maison les travaux d'entretien indispensables. Ces travaux une fois terminés, le gouvernement des Soviets annula ses déclarations et nationalisa de nouveau l'immeuble remis en état.

Aujourd'hui, tout laisse croire cependant qu'une politique plus ouverte et moins capricieuse est en voie de préparation. Le régime communiste absolu mène la Russie à la mort ; le gouvernement soviétique s'en est rendu compte ; le cherche actuellement quelles entorses heureuses il devrait faire à la rigidité initiale de ses principes.

Les garanties sont insuffisantes

Le problème industriel et commercial est, par ailleurs, sérieusement aggravé par la situation financière. Il existe une banque d'Etat à Kharkoff, mais sa situation est telle qu'elle ne peut pas même atteindre son but : contribuer au relèvement de l'agriculture et de l'industrie.

Dans la banque, comme dans l'industrie, le gouvernement des Soviets cherche à attirer à lui les concours des capitalistes étrangers, mais ici également, les garanties sont encore insuffisantes.

G. N.

(1) Voir « Paris-Centre », n° du 9 et 23 mai 1922.

Une séance mouvementée à la Chambre

M. Léon Daudet s'indigne des propos anti-français tenus contre M. Poincaré par les extrémistes

M. Jean Hennessy reçoit un énergique démenti de la part du Président du Conseil et de M. Jean Fallières

PARIS, 26 mai. — La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Raoul Péret.

A propos du procès-verbal, un petit incident se produit entre MM. Andrieux et Cachin, mais le président y met fin et l'assemblée reprend les interpellations sur la politique extérieure du gouvernement et les résultats de la conférence de Gênes.

M. Daudet interpelle sur les attentats contre les troupes françaises en Haute-Silésie. Il dit qu'il s'est produit à Gênes un fait significatif : la proclamation d'une entente germano-russe.

Le traité de Rapallo, dit l'orateur, est une menace pour la nation française. Ce traité n'aurait pas été conclu si les allemands, depuis l'armistice avaient eu en face d'eux des gouvernements résolus à faire appliquer le traité de Versailles.

M. Daudet estime que l'impunité dont jouissent les forfaits commis en Haute-Silésie, encourageant les Allemands à agir de même dans les régions occupées.

Puis il déclare qu'on commence à dire dans le monde que la France est une nation à la remorque.

Le député de la Seine demande à M. Poincaré qui a magnifiquement exprimé l'opinion de la France sur la situation, ce qu'il va faire pour l'échéance du 31 mai.

Puis il constate un revirement dans l'attitude de M. Lloyd George depuis l'armistice.

Hier, dit-il, dans son discours, M. Lloyd George a insisté sur la menace germano-russe et a conclu que nous devons céder aux germains et aux russes.

Brisons la menace dans l'œuf

L'orateur croit qu'au contraire, en raison même de la gravité de cette menace, il faut la briser dans l'œuf et non pas céder à l'intimidation.

La révolution russe, dit-il, est sortie de Berlin. Tous les dangers nous viennent de l'Allemagne et c'est par une action immédiate contre l'Allemagne que l'on détruira la menace.

M. Daudet attaque ensuite M. Briand, puis, s'indigne que des journaux aillent jusqu'à dire que Poincaré, c'est la guerre, et que la chambre du 16 novembre veut la guerre.

Le président du Conseil, estime l'orateur, devra supprimer radicalement les hommes et les journaux qui font de telles menaces.

La réponse de M. Poincaré

M. Poincaré se lève et dit : Quand ces menaces sont adressées à moi-même, je les méprise. Quand elles sont adressées à des conscrits et à des soldats français, et que la loi me le permet, je sévis immédiatement.

Vous l'apprendrez tout à l'heure. De vifs applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche.

Quelques socialistes font entendre des ricanelements. M. Poincaré se tourne vers eux et d'une voix émue, s'écrie :

Quant à ceux qui sont ici, ils en rendront compte à la tribune.

Les députés debout, à l'exception des socialistes acclament M. Poincaré. Au milieu d'un bruit intense, M. Léon Daudet cite un article de M. Jean Hennessy, député de la Charente, qui a écrit, entre autre :

Poincaré, c'est la guerre. Poincaré a été le provocateur de la guerre.

Des mouvements d'indignation éclatent sur de nombreux bancs.

M. Poincaré désignant M. Jean Hennessy, dit : M. Jean Hennessy ne me tenait pas ce langage dans mon cabinet à l'Élysée, pendant la guerre.

Les applaudissements éclatent.

M. Hennessy, très pâle, proteste contre l'interprétation donnée à ses articles, interprétation injurieuse pour un homme qu'il respecte.

On s'exclame. Il ajoute qu'il n'a fait que rechercher les responsabilités des hommes et des gouvernements.

La Chambre s'indigne.

Au pilori

Mais M. Poincaré toujours tourné vers le député de la Charente lui dit :

Dans le même article, M. Hennessy a écrit que le jour où le vote de l'assemblée m'a envoyé à l'Élysée, mon prédécesseur et ami M. Fallières, avait dit : M. Poincaré, c'est la guerre. M. Jean Fallières est ici, et sait quel collaborateur fidèle j'ai été pour son père. Il sait que ces paroles sont aussi injurieuses pour M. Fallières que pour moi et qu'elles sont mensongères.

La presque-unanimité de la Chambre fait une ovation au Président du Conseil.

Quelques députés d'extrême-gauche veulent parler, mais le bruit devient tel que le président menace de suspendre la séance.

La tempête à gauche

M. Poincaré supplie la Chambre de faire silence pour écouter, dit-il, les pieux exhortations de M. Hennessy, mais M. Daudet insiste pour continuer son discours.

Circonstances aggravantes, dit-il, M. Hennessy a écrit une demi-douzaine d'articles de ce genre dans un journal qui est subventionné par la banque Bauer. Savez-vous ce que c'est que la banque Bauer ? Je veux croire à votre incoscience.

Ces dernières paroles de M. Daudet, déclenchent une formidable tempête à gauche. Les pupitres claquent et les poings se dressent.

M. Péret menace à nouveau de suspendre la séance.

Enfin, M. Daudet termine en disant qu'il est très fâché que de pareilles attaques puissent se produire contre le président du Conseil.

La droite applaudit, puis M. Fallières demande la parole pour un fait personnel.

Vigoureusement applaudi par la presque-unanimité de l'assemblée, M. Fallières proteste contre les propos prêtés à son père.

M. Jean Fallières dément

Ces prétendus propos, reproduits par certains journaux, dit-il, étaient tellement faibles pour qui connaît mon père et l'estime dans laquelle il tenait son ancien successeur qu'ils n'avaient pas paru jusqu'à ce jour, dignes d'être démentis, mais puisque l'occasion s'en présente de faire justice, je suis autorisé à déclarer fait à l'acte la plus formelle qu'ils n'ont jamais été tenus.

De vifs applaudissements éclatent sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche.

Après la suspension

Après une suspension de séance, M. Albert Favre monte à la tribune.

Il estime très graves les événements qui se sont déroulés depuis ces dix derniers mois, car comme tant d'autres, il s'est aperçu qu'après chaque conférence, les droits et le prestige de la France étaient diminués. Il veut en chercher la raison. Il constate le formidable courant d'opinion qui se manifeste actuellement contre nous chez les peuples anglo-saxons.

M. Favre poursuit en lisant une lettre écrite par un ami de la France qui analysait la mentalité anglo-saxonne imputée à l'attitude réactionnaire de la France, le revirement d'opinion qui s'est produit en Angleterre.

Les poulets de Hambourg

M. Favre lit ensuite un article où l'auteur accuse la France de barrer la route au progrès.

M. Riart de Verneuil s'écrie : Ce sont des poulets de Hambourg que vous nous servez.

M. Favre réplique : — Mais enfin, d'où êtes-vous donc ?

Il reçoit cette superbe réponse : Je suis du pays qui a le plus souffert et quand j'entends parler boche à cette tribune, je suis outré.

M. Favre poursuit sa lecture au milieu d'un bruit grandissant.

Il reproche à M. Poincaré d'avoir manifesté le désir de faire échouer la conférence de Gênes.

M. Poincaré réplique : Je vous en donne le démenti formel.

M. Favre poursuit : Je vais vous dire pourquoi vous voulez une armée de 750.000 hommes. C'est parce que vous désirez posséder un instrument d'aventures et de coups d'Etat comme les maîtres.

De violentes protestations éclatent sur presque tous les bancs. Le tumulte se prolonge.

Mais avec bonne humeur, le président du conseil se lève et dit :

Je ne suppose pas un instant que M. Albert Favre ait voulu dire que l'armée française est un instrument de coup d'Etat, ni accuser le gouvernement et le président du Conseil de préparer un coup d'Etat.

M. Favre rappelle que cette politique fut celle de M. Millerand et souligne particulièrement le passage d'un de ses discours ayant trait à l'armement international et qu'il sur la mobilisation de la dette allemande.

Si vous comparez sur la bonne volonté de l'Allemagne, vous ne serez jamais payé.

Je déclare qu'il est très avantageux pour mon pays, de toucher tout de suite, un nombre de milliards restreint que d'en toucher davantage dans un certain nombre d'années.

M. Poincaré se lève et dit : Lorsqu'il y a quelques semaines, M. Aubriot est venu apporter à la tribune une motion en vue de l'établissement d'un moyen de réaliser des emprunts internationaux, au nom du gouvernement tout entier, j'ai appuyé le vote de cette motion (applaudissements sur de nombreux bancs).

M. Aubriot répond : Mais depuis, il y a eu le discours de Barle-Duc, qui contredit vos paroles.

M. Poincaré réplique : En aucune façon, parce que j'ai la conviction profonde qu'il ne suffira pas de faire appel à la bonne volonté de l'Allemagne et qu'il faut lui montrer que si elle recule cette bonne volonté, nous avons le moyen de la contraindre.

Ces paroles lancées d'une voix forte, déclenchent les applaudissements prolongés sur presque tous les bancs.

M. Favre conclut :

Cette fois, la Chambre rit

Le rédacteur d'un journal écrivait ces jours-ci : « La parole est à Poch ». Je dis que la parole est au Ministre de la reproduction.

Une hilarité générale secoue la Chambre. Le Président annonce qu'il a reçu deux demandes d'autorisation de poursuites contre deux membres de l'assemblée. Ces demandes seront renvoyées à la commission compétente.

La séance est levée à 18 heures 30.

M. Poincaré ira à Londres

PARIS, 26 mai. — Des allusions ont été faites ces jours derniers dans la presse sur l'éventualité d'un voyage à Londres de M. Poincaré. Le fait est exact, le président du conseil doit se rendre à Londres vers le 18 juin, pour répondre à l'invitation privée qui lui a été adressée depuis plusieurs semaines par le comité du comté et de la cité de Londres, de la ligue de secours britannique.

Le président assistera avec le maréchal Pétain, aux cérémonies qui seront célébrées et qui seront en particulier une manifestation en l'honneur de Verdun, organisée par la Ligue.

Un dépôt de munitions saute près de Moulins

Les habitants de Saint-Loup s'enfuient, tandis que des masques contre les gaz sont distribués aux habitants de Chazeuil et de Varennes

Les trains entre Moulins et Saint-Germain-des-Fossés sont détournés par Paray-le-Monial

On ne signale heureusement jusqu'ici aucune victime

MOULINS, 26 mai (par téléphone de notre correspondant particulier). — Aujourd'hui à 11 h. 30, le bruit se répandit dans Moulins qu'un incendie venait d'éclater dans un dépôt de munitions, situé à proximité de la voie du P.-L.-M. entre les localités de la Ferté-Hauterive et de Saint-Loup. Ce dépôt, né de la guerre est constitué par de nombreux baraques dans lesquels se trouvent une certaine quantité d'obus asphyxiants.

La nouvelle hélas était vraie et aussitôt, comme lors de la terrible catastrophe de l'atelier de chargement de Moulins, les bruits les plus divers se mirent à circuler. Disons tout de suite pour y couper court avant d'entrer dans les détails, que le sinistre n'a fait jusqu'à maintenant du moins aucune victime.

C'est au lieu-dit Mésiles, à peu de distance du village de Saint-Loup et à une centaine de mètres de la voie P.-L.-M. que le feu prit naissance dans l'un des trois hangars servant d'atelier de desserlisage et de marquage à froid, de dépôt de poudre B et de cartouches ou caisses et de dépôts d'obus asphyxiants de calibre 75, 135 et 155 chargés principalement d'ypérite et de cologite.

Les explosions se succèdent

Il était onze heures et les 50 militaires occupés quittèrent leur travail pour prendre leur repas quand une assez forte explosion retentit dans le hangar de desserlisage.

Une déflagration spontanée avait du se produire suppose-t-on, parmi des caisses contenant de la poudre B, qui avait dû être surchauffée par la grande chaleur de ces jours derniers.

Les hommes qui restaient dans le hangar s'empresèrent d'en sortir, cependant que l'alarme était donnée dans le reste du camp.

Le chef d'escadron Roy, commandant le dépôt de la Ferté, prit immédiatement les dispositions nécessaires avec ses collaborateurs pour parer au danger immédiat.

L'incendie cependant ne tarda pas à se propager aux deux autres hangars contenant des obus spéciaux d'artillerie lourde et alors des explosions formidables se produisirent à chaque instant ; cependant que des jets de flamme et une épaisse fumée s'élevait des hangars.

L'arrivée du préfet

M. le préfet Moisson, dès qu'il eut connaissance du sinistre se rendit immédiatement, en automobile sur les lieux, accompagné de M. Carrière, secrétaire général, du lieutenant-colonel Moutier, commandant la place de Moulins, du colonel Brunet, commandant provisoirement l'artillerie du 13^e corps étant, lui aussi, venu de Clermont en automobile.

Se trouvaient également sur les lieux, MM. Dodot et Chateau, députés, Giacoby, sous-préfet de Lalpasse, Marion, substitut du procureur de la République de Moulins, qui était accompagné du commis-greffier Thomas.

Remarqués également : MM. le capitaine de gendarmerie Joly, commandant l'arrondissement de Moulins et le lieutenant Huot-Soudain, commandant l'arrondissement de La Palisse qui assuraient le service d'ordre.

Des masques contre les gaz

Toutes les mesures de précaution furent aussitôt prises par le préfet, assisté des autorités militaires locales et du docteur Gillin, médecin-chef de la place de Moulins.

Arrivé à Moulins, le préfet se rendit à la gare de Moulins, où il fut reçu par le maire et le sous-maire.

Il se rendit aussitôt à la gare de Moulins, où il fut reçu par le maire et le sous-maire.

Il se rendit aussitôt à la gare de Moulins, où il fut reçu par le maire et le sous-maire.

Il se rendit aussitôt à la gare de Moulins, où il fut reçu par le maire et le sous-maire.

Il se rendit aussitôt à la gare de Moulins, où il fut reçu par le maire et le sous-maire.

Il se rendit aussitôt à la gare de Moulins, où il fut reçu par le maire et le sous-maire.

Il se rendit aussitôt à la gare de Moulins, où il fut reçu par le maire et le sous-maire.

Il se rendit aussitôt à la gare de Moulins, où il fut reçu par le maire et le sous-maire.

Il se rendit aussitôt à la gare de Moulins, où il fut reçu par le maire et le sous-maire.

Il se rendit aussitôt à la gare de Moulins, où il fut reçu par le maire et le sous-maire.

Il se rendit aussitôt à la gare de Moulins, où il fut reçu par le maire et le sous-maire.

Il se rendit aussitôt à la gare de Moulins, où il fut reçu par le maire et le sous-maire.

arrivé avec l'ambulance automobile militaire, pour le cas où ses soins auraient été nécessaires.

La population de Saint-Loup avait été évacuée dès le début du sinistre. Le préfet sachant que les habitants de Chazeuil et de Varennes-sur-Allier, pourraient craindre des symptômes d'intoxication, s'était entendu avec le colonel du 36^e pour faire venir de Moulins par automobile, un millier de masques contre les gaz.

A 17 heures, les explosions s'étaient apaisées. Jusque-là aux dires des spécialistes, les effets des gaz avaient été presque totalement annihilés par la fumée et les flammes qui consumaient les bâtiments.

C'est lorsque l'incendie sera éteint que les gaz seront le plus à redouter, mais alors on les combattra efficacement par des projections de substances spéciales à base de chaux.

Au total, à l'heure actuelle, tout semble se borner à des dégâts matériels, mais ces dégâts sont de la plus haute importance.

Les trains sont détournés

La circulation des trains a été interrompue des 11 heures entre les gares de Moulins et de Saint-Germain-des-Fossés. Les express qui rentrent ou qui partent de Moulins ont été détournés par Paray-le-Monial et Roanne.

A 13 heures, l'autobus est bien parti de Moulins, mais il n'est allé que jusqu'à Besse-et à son retour, il n'a ramené que quelques voyageurs.

On ne sait pas encore quand le service des trains pourra reprendre.

Il faut que la ligne soit explorée. On suppose que des obus sont tombés sur la voie. Il y a lieu de signaler que les populations voisines du sinistre ont conservé le plus grand sang-froid. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

La municipalité de Varennes a parcouru les rues de la ville pour donner des indications utiles aux habitants.

Aucune victime

Contrairement aux bruits colportés, il n'y a pas eu de cas d'intoxication par les gaz.

De nombreux habitants dont les habitations sont voisines du lieu de l'explosion, ont dû naturellement se boucher les narines avec leur mouchoir pour se préserver des émanations de chlore qui faisaient pleurer les yeux, mais ce fut tout.

Il y a lieu de louer la belle attitude de la population de Saint-Loup, de Chazeuil et de Varennes.

On compte approcher du foyer de l'incendie demain matin. Les explosions deviennent de plus en plus rares.

L'enquête du ministère

La préfecture vient de nous faire savoir que deux délégués du ministère de la Guerre allaient se rendre sur les lieux pour rechercher les causes de l'explosion et voir quelles mesures pourraient être prises par la suite pour éviter le retour.

A signaler qu'à Varennes, les enfants des écoles sont allés en classe comme d'habitude.

A Moulins, on pouvait voir l'incendie du pont Reygemottes.

En ce qui concerne la circulation des trains, on ne sait pas quand elle sera rétablie, mais certainement pas avant la soirée de demain au plus tôt.

Cette circulation ne sera rendue libre que lorsqu'il n'y aura plus de fumée et plus d'émanations de gaz et lorsque les spécialistes venus de Paris auront fait connaître leur avis.

On ne sait pas encore quand le service des trains pourra reprendre.

Il faut que la ligne soit explorée. On suppose que des obus sont tombés sur la voie. Il y a lieu de signaler que les populations voisines du sinistre ont conservé le plus grand sang-froid. Aucun accident de personne n'est à déplorer.

La municipalité de Varennes a parcouru les rues de la ville pour donner des indications utiles aux habitants.

Contrairement aux bruits colportés, il n'y a pas eu de cas d'intoxication par les gaz.

De nombreux habitants dont les habitations sont voisines du lieu de l'explosion, ont dû naturellement se boucher les narines avec leur mouchoir pour se préserver des émanations de chlore qui faisaient pleurer les yeux, mais ce fut tout.

Il y a lieu de louer la belle attitude de la population de Saint-Loup, de Chazeuil et de Varennes.

On compte approcher du foyer de l'incendie demain matin. Les explosions deviennent de plus en plus rares.

L'enquête du ministère

La préfecture vient de nous faire savoir que deux délégués du ministère de la Guerre allaient se rendre sur les lieux pour rechercher les causes de l'explosion et voir quelles mesures pourraient être prises par la suite pour éviter le retour.

A signaler qu'à Varennes, les enfants des écoles sont allés en classe comme d'habitude.

A Moulins, on pouvait voir l'incendie du pont Reygemottes.



Phot. Rol. De gauche à droite : MM. Santos DUMONT, Laurent EYNAC et FLANDIN, assistant, au Bourget, au Meeting d'aviation

M. Millerand au Bourget assiste aux évolutions de Fronval

Samedi-Matin fait du 300 à l'heure

LE BOURGET, 26 mai. — Le meeting aérien s'est poursuivi ce matin, par de nouveaux départs de pilotes, concurrents pour la coupe Bathiat, Paris-Angers et retour. Les concurrents ont pris le départ vers 11 h. 20.

Willy-Boppens, l'un des as de l'aviation belge, parti de Paris, ce matin, pour rejoindre Bruxelles, a atterri à Valenciennes, arrêté par la brume.

Le président de la République a été, ce matin, au Bourget. Il a visité le terrain et a passé en revue les pilotes participants au meeting.

Après la visite du Président de la République, Sud-Locquiné, a fait une exhibition sur son appareil de la coupe Gordon-Bennet, et vola à une vitesse de près de 300 kilomètres.

Ensuite, Mlle Graby descendit en parachute d'une hauteur de 3.000 mètres. Le parachute s'est ouvert au bout de 3 secondes et, amenant doucement Mlle Graby à terre.

Lieutenant Rabattel, parti ce matin pour la coupe Bathiat, est rentré au Bourget après avoir effectué le parcours Paris-Angers en 2 heures 40'. Il devient de ce fait détenteur de la coupe.

DERNIERE HEURE

DEUXIEME EDITION - TROIS HEURES DU MATIN

M. Château, député de l'Allier va interpellier sur les causes de la catastrophe de La Ferté-Hauterive

Moulins, 26 mai. — M. Château, député de l'Allier, vient d'aviser le ministre de la Guerre de son intention d'interpellier sur les causes de l'explosion du dépôt de munitions de La Ferté-Hauterive.

UN COMMUNIQUÉ DE LA COMMISSION DES REPARATIONS

PARIS, 26 mai. — La commission des réparations nous communique la note suivante :

Le comité chargé de faire une étude et de la présenter à la commission sur les conditions dans lesquelles le gouvernement allemand pourrait contracter des emprunts à l'étranger a poursuivi ses travaux hier et aujourd'hui.

Un intervalle de quelques jours a été jugé nécessaire pour permettre aux membres du comité de compléter leurs informations techniques.

Il a été décidé que les séances de travail en commun ne seront reprises que mercredi prochain. Tous les membres du comité ont exprimé le sincère désir d'aboutir à la solution du problème, considéré comme vital pour le relèvement économique de l'Europe.

UNE NOMINATION MERITEE

PARIS, 26 mai. — Par décret rendu sur la proposition du ministre de la Guerre et des Pensions, est nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur M. Pierre Hubert, secrétaire général de l'Union nationale des combattants, secrétaire général de la Fédération interalliée des anciens combattants, croix de guerre.

ALLIER

M. Vidal accompagné de M. Magnagnou arrive aujourd'hui à Moulins pour présider les grandes fêtes sportives

Les drapeaux qui doivent être remis par une délégation des enfants des écoles, interprètes de leurs camarades souscripteurs, viennent d'arriver.

C'est M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, qui les remettra solennellement à la section de Moulins de l'Association générale des mutilés de la guerre et à l'Association des anciens combattants de Moulins. La cérémonie, qui aura lieu en présence des autorités civiles et militaires, sera suivie de la remise de la Légion d'honneur à l'un de nos compatriotes, grand mutilé de guerre, M. J.-M. Guillot.

Comme nous l'avons dit, M. Gaston Vidal, accompagné du chef-adjoint de son cabinet, M. Magnagnou, chargé de questions sportives au sous-secrétariat de l'enseignement technique, arrivera à Moulins aujourd'hui samedi, au train de 14 h. 10, venant de Paris.

Il sera reçu sur le quai de la gare par les autorités et les représentants des associations organisatrices de la fête.

MOULINS

Etat civil. — Mouvement de la population du 20 au 26 mai. — Naissances. — Elisabeth Bernard ; Jeanne Giraud ; — Bernard Joby. — Décès. — Henri Poulet, 6 ans ; Victoria Flouzat, 30 ans ; — Jeanne Tauzier ; — Adolphe Chénier, 49 ans ; — Marie Closte, 62 ans. — Mariages. — Baptiste Divet, gendarme à pied, et Anna Urvoy, cultivatrice à Grand-Fourmay ; — Henri Besson, employé et Renée Sansonne, employée, P. T. T., à Châteauneuve ; — Marcel Foucault, interne des hôpitaux de Perpignan, et Madeleine Moisson ; — Pierre Darnat, à Paris et Marthe Tissandier.

A LA CORRECTIONNELLE

Audience du vendredi 26 mai. Maurice Rabanel et Pierre Boucat ont copié du poison en temps prohibés. L'un et l'autre sont condamnés à un mois de prison et 100 francs d'amende, la contrainte par corps étant fixée à six mois. — Pierre Boucat est condamné une seconde fois aux peines ci-dessus, pour un délit identique au premier. — Gustave Lafleurier se voit également frapper d'une peine semblable. — Joseph Mouly, 20 ans, journalier à Moulins, a dérobé, à Neuvy, un imperméable à M. Bonnet. Comme le volé a été remboursé du prix du vêtement, le tribunal se montre indulgent en ne condamnant Mouly qu'à 50 francs d'amende avec sursis. — Deux mois de prison à Marie Chiroi, femme Robin, journalière à Moulins, inculpé d'ivresse publique. — Louise Courtois, 34 ans, de Dompierre, a volé 100 francs à l'une de ses voisines, Mme Desbars. Quinze jours de prison avec sursis. — Un voyageur de commerce Albert Mercier, éclope de 16 francs d'amende pour infraction à la police des chemins de fer. — Au début de l'audience, M. Louis

M. Chéron a inauguré hier à Paris l'Exposition internationale d'horticulture

PARIS, 26 mai. — M. Chéron, ministre de l'Agriculture, a inauguré l'exposition internationale d'horticulture installée au jardin d'Acclimatation.

Un déjeuner présidé par M. Chéron et auquel assistaient M. Viger, ancien ministre président de la Société Nationale d'Horticulture.

MM. Delouche, sénateur de la Seine ; Atrand, préfet de la Seine, a réuni les membres participants de l'exposition internationale d'horticulture.

Des discours furent prononcés. M. Viger a rappelé l'importance de l'horticulture en France. Ont parlé aussi, MM. Messier et Chéron. Celui-ci a élaboré les fleurs et l'horticulture française.

SIX MORTS ET 14 BLESSES A BELFAST

BELFAST, 26 mai. — Le bilan de la journée d'hier à Belfast est de six morts et de 14 blessés.

Dans plusieurs rues, les habitants craignent des attaques, ont creusé des tranchées.

LES REPRESENTANTS DU GRAND LIBAN SIEGENT

BEYROUTH, 26 mai. — Le conseil représentatif du Grand-Liban a tenu aujourd'hui sa première séance d'ouverture.

Le général Gouraud est venu lui porter le salut de la France.

L'ARRÊT DE L'INFLATION MONETAIRE EN ALLEMAGNE

BERLIN, 26 mai. — Le bruit court que sur la médiation du président Ebert, le chancelier Wirth et M. Hermès seraient tombés d'accord en ce qui concerne la date du 31 mars, marquant l'arrêt de l'inflation fiduciaire.

LA PARTIE ARTISTIQUE

La partie artistique, avec des noms comme ceux de Mmes Forcade et Calvari et MM. Goffin et Tissier, tous les quatre de l'Opéra, constituera également une attraction unique. Au programme figureront, très vraisemblablement le trio de Faust et le quatuor de Rigoletto.

Rappelons les conditions de la location : Prix des places : ring, 50 francs ; premières, 20 francs ; secondes, 10 francs ; troisièmes, 5 francs.

Pour les combattants et les mutilés, veuves et ascendants, membres des associations organisatrices, deux places à demi-tarif pourront être prises à toutes les places ; les membres honoraires auront droit à une place à demi-tarif.

Un garage pour automobiles et bicyclettes fonctionnera allée des Gâteaux, après le rond-point. Prix : automobiles, 5 francs ; bicyclettes, 1 franc.

Boucaumont, de Trévol, et Benoit Chicot, de Paray-le-Frésil, avaient prêté serment comme gardes particuliers ; le premier au service de MM. Raoul de Verrières et Roger Ponthezier ; le second, au service de M. René Bernachez.

VICHY. — Par suite de la catastrophe de La Ferté-Hauterive, les courriers de Vichy ne sont arrivés hier soir à Nevers.

AVIS IMPORTANT. — Pour votre séjour à VICHY, descendez au SPLENDID HOTEL, sur les Parcs, face au Casino, vous y trouverez le maximum de confort avec le minimum de prix.

MONTLUCON. — Etat-civil du 23 au 25 mai : Naissances. — Roger Dumanaud ; — Eliane Toussaint ; — Marthe Prévost ; — Yvette Pradier.

Les contraventions. — Eugène Autoyer, 15 ans, cultivateur à Sauvagny, et M. Jean Viregoux, 30 ans, cultivateur à Cosne-d'Allier, rouler en vélo, la nuit, sans lumière ; contravention.

La bicyclette de M. Louis Chiquier, 22 ans, cultivateur, à Saint-Angel, ne portait pas de plaque d'identité ; contravention.

Mme Rose Michard, Mme Rose Déchet, et M. Jean-Baptiste Laborce, trois habitants de Montjean, ont chacun fait l'objet d'une contravention pour ne pas avoir muni leurs chiens de muselière.

Collusion. — Samedi, l'une des voitures de M. Fallu, boucher, conduite par l'un des commis de ce dernier, passait faubourg Saint-Pierre, quand l'auto 795 E arrivait en sens inverse. Conducateur et chauffeur ne purent s'éviter et l'auto fut assez sérieusement endommagée par l'autre véhicule.

BOURBON Rhumatismes Paralyties anciennes ARCHAMBAULT de Nevers

LES SPORTS

SYNDICAT D'INITIATIVE DE LA REGION DE MONTARGIS

Les 3, 4 et 5 Juin (Samedi, Dimanche et Lundi de Pentecôte)

Grandes Courses Internationales des Grands Prix de France

Les plus importantes Epreuves Automobiles de l'Année pour Cycle-Cars, Side-Cars, Moto-cyclistes et bicyclettes à Moteur

35.000 FRANCS DE PRIX EN ESPÈCES. Plus, de nombreux Challenges et Objets d'Art. TRIBUNES, ENCEINTE RÉSERVÉE, BUFFET ET BUVETTE

Les Tribunes et Enceinte réservée ont été disposées de façon à ce que le spectateur bénéficie d'une vue panoramique superbe sur tout le Circuit

PROGRAMME DES FÊTES. Samedi 3 Juin (après-midi). — Pesage des Véhicules sur le Pâtis. Samedi (soir). — Retraite aux flambeaux. Gala au théâtre. — Illuminations et fête foraine.

Dimanche 4 Juin (matin). — Epreuves de Moto-cyclistes. Concert pendant la course. Dimanche (après-midi). — Grande Fête Sportive au Stade Municipal. — Concert par l'Alliance Musicale. — Ballons grotesques. — Guignol pour enfants. — Feu d'artifice de jour et Exercices de Voitures à Chenilles Citroën Kegress Hinstin.

Dimanche (soir). — Concert au kiosque. — Illuminations. — Fête foraine. — Gala au Théâtre. Lundi 5 Juin (matin). — Course de Side-Cars et Bicyclettes à Moteur. — Concert pendant la course.

Lundi (après-midi). — Grand Prix des Cycle-Cars. — Concert pendant l'Epreuve par l'Union Symphonique.

VILLE DE BOURGES

Dimanche 4 & Lundi 5 Juin 1922 AU POLYGONE Grand Meeting

d'Aviation

organisé par l'Aéro-Club du Berry

AVEC LA PARTICIPATION DE LA Société de propagande aéronautique

SOUS LA PRÉSIDENCE de M. LAURENT-EYNAC, Sous-Secrétaire d'Etat de l'aéronautique

et de M. Pierre FLANDIN Ancien Sous-Secrétaire d'Etat, Président de l'Aéro-Club de France

AVEC LES CONCOURS DES AVIATEURS M. le Capitaine FONCK, député des Vosges

MM. NUNGESSER, ROBIN, FINAT, BOSSOUTROT, FLACHAIRE, PAULHAN, TRABAUD, MINIER, et de Mlle Marthe HEUGHEL et de M. André THOUIN, Parachutistes,

des Pilotes du 3^e Régiment de Chasse de Châteauroux et du 2^e Régiment d'Observation du Camp de Bourges

et de Dirigeables de la Base Maritime de Rochefort et Ballons d'observation du Centre d'aéronautique de Nevers

Programme

DIMANCHE 4 JUIN. MATIN : De 9 heures à 11 heures, Exposition et visite des avions. A 11 heures, Ouverture des contrées.

APRÈS-MIDI : A 14 heures, Inauguration du Meeting par M. LAURENT-EYNAC. Démonstration de départ d'un avion commercial de transport. Concours de destruction de ballonnets. Concours de volages aériennes. Simulateur de combat. Course de vitesse : Bourges-Châteauroux-Bourges.

Concours de ballons rouges réservé aux enfants. Concours de virtuosité. Descente en parachute par Mlle Marthe HEUGHEL. Tirage de la tombola donnant droit à des promenades aériennes gratuites. Evolution et atterrissage d'un dirigeable de la Marine. Ascension d'un ballon d'observation et simulateur d'attaque de ce ballon par un avion. Vois de passagers sur les avions de la Société de Propagande Aéronautique.

Pendant la Fête grand lâcher de Pigeons Voyageurs par la Société « Le Rapide de Bourges »

TRIBUNE, 12 fr. — Enceinte réservée, 6 fr. — Pelouse, 2 fr. Promenades aériennes sur la Ville et ses environs, 30 francs

ITINÉRAIRE. — Piétons et Voitures à chevaux : Place de la Pyrotechnie, route de Crose. — Tramway : Route de Crose, correspondance toutes les 8 minutes avec les transports venant à la gare, depuis 10 heures jusqu'à 21 heures. Arrivée du tramway à proximité des entrées de la Ville. Train spécial allant jusqu'à proximité des entrées de l'Aérodrome. — Autos : Jusqu'à 13 heures, circulation libre sur tous les itinéraires. A partir de 13 heures circuit OBLIGATOIRE : Place des Marronniers, route de Nevers. Services Spéciaux d'Autos-Cars, départ de la place des Marronniers.

AÉRO-CLUB DU BERRY. Le meeting de juin 1922 Conférences préparatoires

Ainsi que nous l'avons annoncé dans divers communiqués à la Presse, des conférences préparatoires auront lieu pour démontrer l'intérêt et l'utilité pratique de la grande manifestation sportive qui sera le meeting d'aviation des 4 et 5 juin.

En voici la liste : 1^o Le jeudi 1^{er} juin, à 14 h. 30, au Grand Palais à Bourges, conférence à la jeunesse scolaire, projections et films instructifs et amusants, par le lieutenant Robin, directeur technique de la Société de propagande aéronautique.

2^o Le vendredi 2^e juin à 20 h. 30, au Casino de Vierzon, conférence publique par le lieutenant Robin, sur l'aviation commerciale, les services qu'elle rend actuellement et les possibilités de l'avenir.

Cet exposé sera précédé d'une étude sur la sécurité de l'aviation moderne. 3^o Le samedi 3^e juin à 10 h. 30, au Grand Palais, à Bourges, sous la présidence de M. Rischmann, préfet du Cher, et de M. le général Janin, commandant le 5^e corps d'armée, deux conférences :

a) Une conférence par M. le capitaine aviateur Fonck, député des Vosges. b) Une conférence par M. le lieutenant Robin, sur l'aviation commerciale, sur les engagements à tirer des démonstrations qui seront effectuées au meeting d'Aviation de Bourges, projections et films cinématographiques.

4^o Le dimanche 4^e juin, au vélodrome de Montceau-les-Mines

Montceau-les-Mines, par télégramme, de notre correspondant particulier. — Aujourd'hui, l'ouverture du vélodrome de Montceau-les-Mines a débuté par une course de vitesse du Vélo-Club, 3 tours : 1^o Juillet, 2^o Rhodes.

Départementale vitesse, 3 tours : 1^o, Blin, 2^o Laurent, 3^o Lambert. Départementale américaine, 17 kilomètres : 1^o, Blin frères, 2^o Lambert-Nectoux, à 1 tour ; 3^o Laurent-Cognet.

Course avec entraîneurs, grosses motos, 3 manches de 15 kilomètres : 1^o Sérès, 2^o Lavallade, 3^o Berthel.

NIÈVRE

A Moulins-Engilbert Morvandelles dansez Jouez cornemuseux comme au bon vieux temps

ORGANISATION D'UNE FÊTE FORAINE

Moulins-Engilbert qui s'est embelli d'une place nouvelle, place Pierre-Martin, tient à commémorer cette inauguration pour en perpétuer le souvenir et voir de nouveaux embellissements.

Le Comité qui s'est organisé sur le Rollin, a décidé d'organiser une fête foraine annuelle sur la place, le jour de la Pentecôte. Il espère que les forains dont la place sera gratuite s'y rendront très nombreux et que la population de Moulins-Engilbert leur fera de son côté bon accueil.

Moulins-Engilbert, pourtant très important, ne connaît pas encore la fête de quartier. C'est une innovation qui sera bientôt suivie par les autres carrefours. La vie doit renaitre comme au bon vieux temps des vieilles et des cornemuseux et l'atmosphère morvandelle doit danser comme ses grands-pères, sous le bal champêtre loin du fracas des villes perverses, dans le cœur de son Morvan.

NEVERS

AVANT QUE SAUTE LA POUDRIÈRE

L'explosion qui s'est produite hier dans l'Allier et dont nous donnons le compte rendu en première page, montre le danger que courent les habitations situées dans le voisinage des poudrières à danger permanent.

Aucune mesure de précaution n'est inutile et il est de toute nécessité d'établir les magasins contenant des explosifs à des distances telles de toutes agglomérations que tout danger soit écarté pour jamais.

Il nous revient à ce sujet une pétition que les habitants du quartier voisin de la poudrière de Nevers, ont adressé au maire pour solliciter le déplacement de cette poudrière qui constitue pour eux un danger permanent.

Bien des gens de Nevers ignorent l'emplacement de la poudrière ; nous leur dirons qu'elle est située à l'angle de la rue de l'Asile et de la rue Jean-Gauthier, exactement à 10 mètres du cimetière.

En cas d'explosion, le mur de clôture du cimetière serait emporté et les concessions voisines de ce mur, très nombreuses en cet endroit, seraient faiblement saisis.

Le maire et les conseillers municipaux feront droit, nous en avons la conviction intime, à la requête des 150 signataires de la pétition en question.

Les Nivernais aux Salons de Paris. — Salons des poètes. — Des poèmes de M. Gaudron du Coudray, seront récités à la séance du mardi 6 juin, au Grand Palais des Champs-Élysées, par Mlle Coelia Vellini, de l'Odéon.

Admission à la retraite. — Par arrêté du directeur général des Finances, M. Alheine, receveur de 1^{re} classe de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre à Nevers (actuellement en congé), est admis à la retraite (R. O. du 22 mai 1922).

Ce départ causera d'unanimes regrets, car M. Alheine avait su s'attirer de nombreuses sympathies par son urbanité et sa complaisance.

Collision d'autos. — Hier matin, vers 10 heures, une collision s'est produite place Président-Wilson, entre la voiture automobile de M. Pierre Thomas, négociant à Gères, et celle de M. Godard, garagiste à Nevers, qui était conduite par M. Thévenot, son chauffeur.

Deux matricules. — Hier les agents de police ont dressé une contravention au propriétaire de la voiture 6703 E F, qui faisait fonctionner son klaxon pendant la traversée de la ville.

Etat-civil des 25 et 26 avril : Naissances. — Suzanne Darbaret, rue de Gouzague, 12 ; Solange Crémante ; Raymond Fernand ; Eliso Marie Corde ; — Jean André Gayet, 34 rue de la Préfecture.

Publications de mariages. — Robert Blond, 14 place Guy-Cocquille et Nelly Lemoignant, à Villeneuve-Saint-Georges ; — Louis Bouët, 3, rue Général Auger et Charlotte Guénaud, à St-Hilaire-Fontaine ; — Michel Ribaud, 29, rue Général de Laspinais et Gabrielle Georgette Charlotte Plaisance, au Commerce.

Décès. — Marguerite Eliot Zenais Louise de Vignot des Etioles, 84 ans, propriétaire, veuve de Joseph de Toytot, 8, rue Saint-Etienne. Trouvailles. — Réclamer à : M. Plot, négociant, 8 rue Lafayette, une ombrelle ; M. Saver 20, rue de la Charité, une médaille en métal ; au bureau de police une médaille en métal jaune ; un tablier de dame, une paire de gants.

Probité. — M. Faure, demeurant 28, rue Félix-Faure a trouvé avant-hier sur la voie publique un portefeuille contenant 800 francs qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

Le temps. — Température : minima + 18° ; maxima + 31°. Pression barométrique : 6 heures 754 m/m ; midi, 753 ; 17 heures, 753.

Temps probable : Sans changement. Beau, peu nuageux, très chaud. (Communiqué par M. Perrot, capitaine, 14, place Président-Wilson, Nevers.)

BOIZOT

Maroquinerie fine Cannes - ARTICLES de VOYAGE - Parapluies

ZEDEL

La plus jolie des 10/12 HP est visible et peut être essayée : Garage L. BERTIN, 31, rue de Mousses, Nevers.

Perdu entre Plagny et Magny, UN SAC DE DAME contenant une certaine somme. Remises à M. MERCERET, 8, rue Pasteur, Nevers. — Récompense.

MANBY DE PARIS

Maison à VICHY ouverte l'année

Consultez le tarif des Automobiles PEUGEOT

Quadrilette — Torpédo 10 HP — Torpédo 15 HP

Ordre du jour : 1^o Compte administratif 1921 ; 2^o budget additionnel 1921 ; 3^o budget primitif 1922 ; 4^o taxe vicinale 1923 ; 5^o assistance médicale gratuite ; 6^o affaires diverses.

AUDIENCE DU TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Julien Tondou, Fernand Vincent, Lucien Saquet, Arthur Rogier, Marcel Labaune, Lucien Mossé, chacun 1 fr. d'amende pour défaut de plaque, d'appareil sonore et d'éclairage ; René Molot, à Sully-la-Tour, 1 fr. d'amende pour tapage et injures.

A 500 mètres de Semelay en pleine route, l'autobus grand feu

Jeudi, vers 14 heures, l'autobus départemental de Moulins-Engilbert à la gare de Rémy-Saint-Honoré (entreprise Rondepierre), a pris feu en pleine route, à 500 mètres de Semelay.

Grâce au dévouement et au sang-froid du conducteur, M. François Lamale, tout les voyageurs purent évacuer la voiture et les sacs de dépêches furent sauvés.

En quelques instants, la lourde voiture devint un brasier alimenté par l'essence et l'huile. Il n'en resta plus qu'un châssis déformé et deux roues en bien mauvais état.

TRUCY-L'ORGUEUILLEUX LES OBSEQUES D'UN HEROIS

Le 23 mai, ont eu lieu les obsèques du capitaine Maurice Frossard Menzi, du 6^e Trailleurs indigènes, tué à Neuville, le 14 décembre 1914. Une grande affluence de parents, d'amis, d'habitants de Trucy et de Corvol ont accompagné la dépouille du capitaine à sa dernière demeure. Au cimetière, un de ses amis, M. Jean Neveu-Lemaire, a prononcé une émouvante allocution.

Voici la citation qu'obtint le capitaine Frossard : « Modèle, depuis le début de la campagne d'élevée bravoure, de gaîté, d'entrain et de sang-froid. Avait su conduire sur sa compagnie de travailleurs un assaillant qui avait été permis de tout en obtenir sans effort apparent. Tué le 24 décembre aux tranchées en avant de Neuport, alors qu'après un bombardement extrêmement violent, il avait en partie comblé les tranchées occupées par sa compagnie, il procéda à une reconnaissance en vue de déterminer les travaux nécessaires pour mettre ses hommes à l'abri ».

FOURCHAMBAULT UN JEUNE BAIGNEUR SE NOIE

Le jeune Berthod, qui était parti se baigner avec ses camarades, s'est noyé près du pont suspendu, vers 14 heures. Ses camarades, impuissants à le retirer de l'eau, profonde à cet endroit, ont appelé du secours, mais tout fut inutile. On n'a pu retrouver qu'un cadavre.

Qui a volé le vélo ? — Un individu s'est présenté dimanche dernier, à M. Jean Fournié, propriétaire à Givry, commune de Cours-les-Barrés, pour lui demander du travail.

Quel ne fut pas la stupeur de M. Fournié quand il s'aperçut hier, que son ouvrier agricole avait disparu avec son pardessus et sa bicyclette.

SAINT-MARTIN-DU-FUY Inauguration. — L'inauguration du monument aux enfants de la commune morts pour la France, aura lieu le dimanche 4 juin, à 15 heures, sous la présidence de M. Renard, député de la Nièvre.

CHALLUY En faisant éclater des billes de bois. — Un grave accident du travail est arrivé hier, à Challuy, dans la propriété de M. de Perthuis. Son fils, aidé d'un ouvrier, faisait éclater de bille de bois, à l'aide de mines. L'une d'elles explosa soudain, blessant très grièvement de ses éclats, à la tempe, au côté, et à la jambe, l'ouvrier M. Monon et atteignant moins sérieusement M. de Perthuis.

A partir d'aujourd'hui le Code de la Route est obligatoire

Aujourd'hui, 27 mai, expire le délai d'un an prévu par l'application du Code de la route.

A cette date deviendront applicables, sous la menace des sanctions ordinaires, les dispositions suivantes :

Alture. — Les conducteurs de véhicules, de bêtes de trait ou d'animaux doivent toujours marcher à une allure modérée dans la traversée des agglomérations et toutes les fois que le chemin n'est pas parfaitement libre ou que la visibilité n'est pas assurée de bonne conditions.

Eclairage. — Tout véhicule circulant sur route, après la tombée de la nuit, doit être muni à l'avant de un ou deux feux blancs, et à l'arrière d'un feu rouge. Ce dernier doit être à gauche.

Les voitures agricoles et les voitures à bras peuvent n'avoir qu'un feu. Si les voitures marchent en convoi, la dernière doit porter le feu rouge.

Plaques. — Tout véhicule, sauf les voitures à bras doit porter, d'une manière apparente, une plaque métallique portant en caractères lisibles le nom, prénoms et domicile du propriétaire.

Automobiles. Les automobiles doivent avoir une plaque de plaque indiquant le nom du constructeur, le type et le numéro de série de la voiture, le poids du véhicule à vide, et le maximum de charge.

En ce qui concerne la circulation des automobiles, certaines dispositions techniques deviennent obligatoires (Echappement silencieux, commande des organes de manœuvre, disposition des indicateurs, marche arrière, double système de freinage).

L'éclairage de toute automobile comporte à l'avant : deux lanternes à feu blanc ; à l'arrière : une lanterne à feu rouge. En rase campagne, et à une vitesse supérieure à 20 kilomètres, un appareil éclairant supplémentaire au minimum est imposé. Il doit éclairer la route à 100 mètres en avant au moins.

Pour les voitures employées à un service public de transport en commun, ce appareil supplémentaire est obligatoire dès que la voiture circule à la vitesse de 12 kilomètres à l'heure.

L'emploi de lumières aveuglantes est interdit dans les agglomérations pourvues d'un éclairage public ; si le faisceau de rayons lumineux ne s'élève pas à plus de 1 mètre du sol, l'emploi de ces lumières est autorisé en rase campagne.

La remorque doit porter le numéro de l'auto et le feu rouge arrière. Dans les agglomérations, l'usage de la lampe seul est permis. Le tonner et les autres appareils sonores ne sont permis qu'en campagne.

Motocyclistes. — Les motocyclistes doivent être pourvus d'un feu visible de l'avant et de l'arrière ou d'un feu à l'avant et d'un appareil réfléchissant à l'arrière. Les motocyclistes emploient les mêmes appareils sonores que les automobiles.

Bicyclettes. — Les bicyclettes doivent être munies soit d'un feu unique visible de l'avant et de l'arrière, soit d'un feu à l'avant et d'un miroir rouge à l'arrière. Le seul signal sonore autorisé pour une bicyclette est le grelot ou le timbre capable d'être entendu à 50 mètres au moins.

Rappelons que les prescriptions édictées par le code de la route en ce qui concerne les croisements, les dépassements et les stationnements demeurent en vigueur et qu'un délai de 4 ans reste encore imparté aux propriétaires d'autos pour transformer leurs véhicules selon les données fixées au code public le 27 mai 1921.

Les PETITES ANNONCES paraissent le samedi et le dimanche.

LOIRET

Un camion, à Estouy renversé deux chevaux dans un fossé et poursuivit son chemin

M. Daniel Lamotte fils, conduisant un tombereau chargé de deux chevaux, dans l'après-midi du 22 mai, et suivait le chemin allant d'Estouy à Yèvre-le-Châtel...

GHATILLON-COLIGNY

A la ferme. — Une dispute s'est élevée à la ferme des Viviers, entre le basse-courier, M. Latreille et un charretier, M. Blandy.

SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Fumier incendié. — MM. Prétin et Rousseau, journaliers, étaient occupés, le 22 mai, à charger un tombereau de fumier à la ferme de Buisson...

MONTARGIS

Etat civil : Naissances. — Martin Désiré ; — Polois Fernand ; — Vincent André. Mariage. — Louis Proust et Marie Gebhart.

CHER

Un éboulement à Vierzon enterpe deux enfants

Vierzon, 26 mai. — (Par téléphone de notre correspondant particulier.) — Jeudi après-midi plusieurs jeunes gens, élèves externes de l'école professionnelle se divertissent à creuser des grottes dans les carrières de sable de Vierzon...

BOURGES

Bourges, 21 mai. — Par décret sont nommés, conseillers du commerce extérieur de la France, pour une période de cinq années : Région de Bourges...

SAONE-&LOIRE

CONCOURS DE CHEVAUX DE BELLE

CHAROLLES (Suite et fin) 3° Chevaux de 3 ans (poids moyen) 13° prix, 350 francs et 50 francs au naisseur, Angèle, à M. Barrard, de Cluny.

Foires et Marchés de la Région

M. JANNISSON vendra pour la foire de Corbigny, le 28 mai, un bon lot de laitières bretonnes. MONTIGNY-EN-MORVAN. — Foire du 22 mai.

HALLS CENTRALES DE PARIS

VIANDES. — Cours moyen au kilo : Bœuf. — Quart derrière, 1° qualité, 7.00 ; 2° qualité, 6.50 ; 3° qualité, 6.00.

MARCHÉ DE LYON-VAISE

Bœufs. — Aménés 237, renvois 50. On a coté 1° qualité 6.60, 2° 6.10, 3° 5.30. Prix extrêmes poids vif, de 2.10 à 4.30.

AUTUN

Dans son audience le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes : Louis Crochet, 49 ans, mineur, 2 mois de prison pour vol d'une montre à Epinac.

ANZY-LE-DUG

Monuments historiques. — L'« Officiel » publie un décret prononçant le classement, parmi les monuments historiques, du portail roman subsistant dans le mur de clôture méridional d'une ferme située au sud de l'église d'Anzy-le-Dug.

DIGOIN

Retraites ouvrières. — Les patrons et employeurs sont informés que la loi du 18 avril 1922 a élevé de 5.000 à 10.000 francs le chiffre de la rémunération annuelle permettant aux salariés de bénéficier de l'assurance obligatoire.

PARAY-LE-MONIAL

Concours de pouliches. — Samedi, à 8 heures, a eu lieu sur la promenade du Cours, sous la présidence de M. l'inspecteur des haras, le concours annuel de pouliches de 2 ans et de 3 ans. 90 pouliches ont été présentées.

CHANGES

Londres, 48 7/8 ; New-York, 10.95 ; Allemagne, 3 25/32 ; Suisse, 200 1/4 ; Italie, 57 1/8 ; Espagne, 173 ; Hollande, 496 3/4 ; Suède, 283 ; Belgique, 92 5/8 ; Norvège, 201 1/2.

"ANIS PERREIN"

Parce qu'il est le meilleur TOUJOURS Imité JAMAIS EGALÉ agent M. A. THUR, 36, rue de Marzy, NEVERS.

LE PARE-BRISE EVOQUEM POUR PLACES ARRIERE ENGORGEMENTS NUL M. EVOQUEM 191 A. 105, Bd Pasteur, PARIS (17°)

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié de vouloir bien assister au Convoy, Service et Enterrement de M. Ernest DE TOYTOT, née Louise DE VIGNET DES ETOILES, pieusement décédée, en son domicile, à Nevers, rue Saint-Etienne, n° 3, le vendredi 26 mai 1923, dans sa 85^e année, munie des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 29 courant, à 10 h. 30 du matin, en l'église Saint-Pierre, sa paroisse. On se réunira à la maison mortuaire à 10 h. 15.

Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de M. Louis SIGNOT, décédé, en son domicile, Nevers, 22 bis, rue de la Banque, le 26 mai 1923, dans sa 31^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le dimanche 28 mai courant, à 13 h. 30, heure légale, en l'église Saint-Pierre, sa paroisse. On se réunira à la maison mortuaire à 13 h. 15.

De la part de : Mme veuve Signot, sa mère ; Mlle Yvonne Signot, sa sœur ; M. et Mme Chouilly et leur fille ; ses oncles et tantes ; M. et Mme Ayme et leurs enfants, et de toute la famille.

REMERCIEMENTS

Mme veuve Gorin et sa famille, remercient très sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de M. Auguste-Jean-Marie GONIN, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Théâtres, cinémas, etc.

NEVERS

Cirque Rancy

On nous annonce le passage à Nevers au début mardi 30 mai, à 20 h. 30, 3 jours seulement. Le Cirque Rancy possède, en outre de sa superbe et nombreuse cavalerie, la plus grande attraction du jour :

Les Taureaux dressés

présentés par le Cirque Rancy pour la première fois en Europe.

Agriculteurs !

ASSUREZ-VOUS contre la Grêle

Mutuelle-Générale-Grêle

beaucoup moins élevées que celles des autres Sociétés

BOURSE DE PARIS

3 1/2 %, 57.80 ; 3 % amortissable, 70.50 ; 3 1/2 % 1914, 34.40 ; 5 %, 77.40 ; 4 1/2 % 1917, 63.80 ; 4 1/2 % 1918 non lib., 63.40 ; Ouest-Etat 4 %, 337 ; Tunis 1892, 275 ; Afrique Occidentale, 331 ; Vigne de Paris 1899, 327 ; 1910 3 %, 235 ; 1912, 218 ; Banque de France, 5700 ; Caisse d'Escompte, 935 ; Crédit Foncier, 808 ; Oblig. comm. 1903, 325 ; 1912, 170 ; Oblig. Fonc. 1899, 304.50 ; 1909, 178 ; 5 1/2 % 1917 lib., 267 ; Crédit Lyonnais, 1349 ; Est, 795 ; Lyon, 830 ; Midi, 761 ; Nord, 1143 ; Orléans, 817 ; Ouest, 692 ; Métro, 42 ; Nord-Sud, 187 ; Suez, 5873 ; Argentine 1900, 78 ; Espagne ext., 147 ; Italie 3 %, 43.70 ; Japon 1910, 139 ; Russes 1867, 11 ; Consolidé, 15.25 ; 1891 3 %, 10.35 ; Turc Unifié, 44 ; Nord-Espagne, 560 ; Saragossa, 357 ; Brianks, 104 ; Rio-Tinto, 1420 ; Sosnowice, 599.

MONTRES-BRACELETS

LIP

En Tous Genres POUR HOMMES ET DAMES En Vente chez les Bons Horlogers Imprimerie de PARIS-CENTRE, Nevers Le Secrétaire-Gérant : Abel LAMY.

Petites Annonces

Prix de la première insertion, maximum 4 francs, 6 francs, les suivantes, un franc la ligne ou parties de ligne, minimum quatre francs.

Offres d'emplois

MENAGE sérieux à toutes mains, basse-cour et jardin, environs de Nevers. S'adresser au bureau du Journal. 5468

EXTRAIT DE JUGEMENT

du tribunal correctionnel de Sancerre

D'un jugement contradictoire et en premier ressort rendu sur la poursuite du ministère public, à la date du onze mai 1922 et devenu définitif.

Il appert que le nommé Raymond-Joseph CHRADE, âgé de 32 ans, profession de menuisier, né à Poyilly-le-Gien, le 21 mars 1890, domicilié à Argent-sur-Saône, convaincu de détention en vue de la vente et de vente de remouillage additionné de balles de riz, a été condamné, en vertu des articles 1, 3, 4 et 7 de la loi du 1^{er} août 1905, 463 et 52 du Code pénal, 1, 3 de la loi du 26 mars 1891, à quinze jours d'emprisonnement avec sursis et à quinze cents francs d'amende et aux frais avec affichage de ce jugement pendant 7 jours à la porte du moulin et du domicile du condamné et insertion par extrait dans les journaux suivants : Le Journal de Sancerre, la Dépêche du Berry, le Journal du Cher et Paris-Centre.

Le coût de chaque insertion ne devant pas dépasser 50 fr. La durée de la contrainte par corps a été fixée au minimum.

EXTRAIT DE JUGEMENT

du tribunal correctionnel de Sancerre

D'un jugement contradictoire et en premier ressort rendu sur la poursuite du ministère public, à la date du onze mai 1922 et devenu définitif.

Il appert que le nommé Emile-Fernand CHEVALIER, âgé de 28 ans, profession de menuisier, né à Ivoy-le-Pré, le 12 octobre 1894, convaincu de détention en vue de la vente et de vente de son bois additionné de balles de riz, a été condamné, en vertu des articles 1, 3, 4 et 7 de la loi du 1^{er} août 1905, 463 et 52 du Code pénal, 1, 3 de la loi du 26 mars 1891, à quinze jours d'emprisonnement avec sursis et à trois mille francs d'amende et aux frais avec affichage de ce jugement pendant 7 jours à la porte du moulin et du domicile du condamné et insertion par extrait dans les journaux suivants : Le Journal de Sancerre, la Dépêche du Berry, le Journal du Cher et Paris-Centre.

Le coût de chaque insertion ne devant pas dépasser 50 fr. La durée de la contrainte par corps a été fixée au minimum.

EXTRAIT DE JUGEMENT

du tribunal correctionnel de Sancerre

D'un jugement contradictoire et en premier ressort rendu sur la poursuite du ministère public, à la date du onze mai 1922 et devenu définitif.

Il appert que le nommé Emile-Fernand CHEVALIER, âgé de 28 ans, profession de menuisier, né à Ivoy-le-Pré, le 12 octobre 1894, convaincu de détention en vue de la vente et de vente de son bois additionné de balles de riz, a été condamné, en vertu des articles 1, 3, 4 et 7 de la loi du 1^{er} août 1905, 463 et 52 du Code pénal, 1, 3 de la loi du 26 mars 1891, à quinze jours d'emprisonnement avec sursis et à trois mille francs d'amende et aux frais avec affichage de ce jugement pendant 7 jours à la porte du moulin et du domicile du condamné et insertion par extrait dans les journaux suivants : Le Journal de Sancerre, la Dépêche du Berry, le Journal du Cher et Paris-Centre.

Le coût de chaque insertion ne devant pas dépasser 50 fr. La durée de la contrainte par corps a été fixée au minimum.

Le coût de chaque insertion ne devant pas dépasser 50 fr. La durée de la contrainte par corps a été fixée au minimum.

Le coût de chaque insertion ne devant pas dépasser 50 fr. La durée de la contrainte par corps a été fixée au minimum.

Le coût de chaque insertion ne devant pas dépasser 50 fr. La durée de la contrainte par corps a été fixée au minimum.

Le coût de chaque insertion ne devant pas dépasser 50 fr. La durée de la contrainte par corps a été fixée au minimum.

Le coût de chaque insertion ne devant pas dépasser 50 fr. La durée de la contrainte par corps a été fixée au minimum.

Le coût de chaque insertion ne devant pas dépasser 50 fr. La durée de la contrainte par corps a été fixée au minimum.

Le coût de chaque insertion ne devant pas dépasser 50 fr. La durée de la contrainte par corps a été fixée au minimum.

CUISINIÈRE ou BONNE à tout faire et un MENAGE BASSE-COUR copainement soigné et élevage du bétail, culture, élevage de la volaille, traite et laiterie. Nourris, logés, blanchis, de suite.

M. VIDALIN, à Saint-Seine, par LA NOCLE-MAULAI (Nièvre). 5.009

CUISINIÈRE pour 15 jours, campagne environ. Potiers, 7 mois Paris. Références exigées. Mariage de TAZILLY SYRAC, à Saint-Julien-Ars (Nièvre). 5490

CUISINIÈRE ou FEMME JEUNE désirant apprendre la cuisine et FEMME DE CHAMBRE sachant coudre et repasser pour campagne Nièvre. S'adresser au bureau du Journal. 5498

BONNE à TOUT FAIRE demandée par M. Collin, notaire à Châtillon-Coligny. Sérieuses références. 5349

BONNE SÉRIEUSE, veuve de préférence, 30 à 40 ans, est demandée pour maison de campagne. S'adresser au bureau du Journal. 4701

BONNE à TOUT FAIRE, propre, travailleuse, bien rétribuée, pour Paris. S'adresser, 27, rue du Rempart, Nevers. 5001

FEMME SÉRIEUSE de 40 ans environ, pour cuisine et faire un peu de ménage. M. BRUCY, à Saincaux (Cher). 5327

BONNE à TOUT FAIRE, sérieuse, bonnes références, pour ménage 2 personnes à Paris. BONNE à TOUT FAIRE, sérieuse, bonnes références, pour ménage de 3 personnes, l'été campagne. Thiver dans le midi. S'adresser les offres à M. DUPETIT, 16, rue Hérold, Paris (1^{er}). 5492

BONNE D'ENFANTS. CUISINIÈRE faisant ménage ou un MENAGE, l'homme à toutes mains, la femme cuisinière. Références. J. DUVAL, Béard (Nièvre). 5401

CHAUFFEUR MECANICIEN, soignant un cheval et aidant au service d'intérieur. Références exigées. S'adresser au Chateau d'Ivoy-le-Pré (Cher). 5075

Demandes d'emplois MENAGE, 3^e et 25 ans au courant du service, l'homme valet de chambre toutes mains sachant conduire auto, la femme cuisinière ou femme de chambre, demande place dans maison bourgeoise à la campagne. S'adresser au bureau du Journal. 5484

TRINE FILLE, brevette très douce, 17 ans, références excellentes, s'occupant dans famille d'enfants, qu'elle instruit. S'adresser au bureau du Journal. 5420

UN CABINET D'ARCHITECTE Exploité de son vivant, à Auxerre, 10, rue Géro, par M. Fernand-Gabriel-Ludovic GAUTIER. S'adresser par tous renseignements.

UNE BELLE MAISON De rapport, sise à Auxerre, n° 34, rue de Preully, à l'angle de l'avenue Yver. Revenu brut annuel, 2.860 fr., qui sera porté à 3.060 francs à partir du 1^{er} octobre 1923. Mise à prix, 20.000 francs.

UNE AUTRE MAISON Sise à Auxerre, 18 et 20, rue du Collège. Revenu brut annuel, 1.220 francs. Mise à prix, 10.000 francs.

AGENCE POPULAIRE CONTENTIEUX ASSURANCES

PLACEMENT et PRET de CAPITAUX Pour le développement de L'HABITATION

VENTES DE PROPRIÉTÉS IMMEUBLES, TERRAINS A BATIR CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

Directeur-Fondateur : J. SERVAYRE

1, Place Jean-Desvaux, 1 Porte de Paris NEVERS

CABINET PICARD VENTE LOCATION GERANCE D'IMMEUBLES FONDS DE COMMERCE

34bis, Av. Georges-Clémenceau NEVERS

FEUILLETON de PARIS-CENTRE

LE FILS

de Don Quichotte

GRAND ROMAN D'AVENTURES INEDIT PAR Paul de GARROS et Henri de MONTFORT

QUATRIÈME PARTIE Les Mystères de Faverty

IV. — AVANT LA BATAILLE (Suite)

S'étant mis en rapport avec l'honorable Willy Marcus, le premier portier de Newgate, dont il connaissait de longue date le faible pour le vieux gin, le détective sagna deux jours et eut ainsi connaissance de l'horrible scène du pressoir. Bien que Marcus ignorât les noms des auteurs du drame qui s'était déroulé dans le musée de la vieille prison, il put fournir à Tristram des indications qui permirent de les identifier parfaitement.

Il parut dès lors certain à M. Landry que le duc Horace avait emmené Claude avec lui en quittant l'Angleterre et qu'il avait dû également trouver un procédé quelconque pour rester maître d'Hubert jusqu'à la célébration du mariage de l'ivrogne en question. La promesse à la jeune fille l'avait arrêté.

Pontvallain et Tito s'étaient ralliés à cette conclusion s'appuyèrent donc à regagner la France en compagnie du docteur dès qu'il serait complètement rétabli.

Sur ces entrefaites, un télégramme qui les avait d'abord cherchés à Paris vint annoncer à Omer et à Tito que M. Urbain et Angèle avaient recouvré leur liberté.

Ce fut avec une joie profonde que les quatre amis se retrouvèrent. Mais ils n'avaient pas de temps à perdre en effusions ; ils délibérèrent aussitôt sur les mesures à prendre.

Malheureusement, le vieux comédien et sa charmante compagne étaient incapables de fournir une précision sur les lieux où ils avaient été détenus pendant cinq longues semaines, pas plus que sur la façon dont ils avaient été remis en liberté.

Tout ce qu'ils savaient, c'est qu'on les avait relâchés la nuit dans une berline qu'après avoir roulé pendant six heures d'un train d'enfer — trois relais avaient coupé la course — ils avaient été déposés sans explication devant une auberge de campagne aux environs d'Issoire.

Renonçant pour le moment à percer l'énigme de cette singulière aventure, ils décidèrent à l'unanimité de partir pour le Bouchet.

Il faut que j'aie une entrevue avec le duc de Faverty, déclara Jérôme Landry. Je possède un secret qui le désire ardemment connaître. Peut-être pourrions-nous arriver à une transaction...

Mais ses prévisions furent déçues. Dès le lendemain de son arrivée au Bouchet, ayant envoyé Pontvallain à Faverty pour demander une entrevue au duc Horace, il eut la pénible surprise de voir son ambassadeur revenir sans avoir pu remplir sa mission : le duc avait refusé de le recevoir.

« Oh ! Oh ! pensa-t-il, les Faverty se croient donc bien sûrs maintenant du succès de leurs criminelles intrigues, qu'ils jugent inutile d'envoyer un compromis ? »

Déjà, cependant, Jérôme Landry broyait du noir et ses compagnons commençaient à s'inquiéter sérieusement du découragement qu'il manifestait.

Après avoir pendant un instant suivi du regard la voiture qui s'éloignait dans la direction du château de Faverty, M. Urbain grommela :

au Puy un procureur impérial et un juge d'instruction... Pourquoi ne pas leur adresser notre plainte ? Que diable, à leur époque on ne séquestre pas les jeunes filles et on ne les contraind pas à se marier sans s'exposer à avoir maille à partir avec les tribunaux !

Mais M. Landry secoua la tête. — Rien à faire de ce côté pour le moment, mon brave ami. D'abord, M. de Faverty n'est pas de nationalité française. C'est un des dilettantes les plus importants de la Cour de Portugal. L'ambassade le couvrerait. Puis, en admettant qu'à force d'insistance, nous décidions la justice à informer, il nous serait difficile de prouver nos accusations. Prévenu, Horace de Villar-Samora aurait d'ailleurs le temps de prendre ses précautions, de faire disparaître tout ce qui pourrait le compromettre.

— Alors, à votre avis, il n'y a rien à faire. — Rien, pour le moment, tout au moins. — Et nous allons rester ici, impuissants, à nous ronger les ongles et exhaler le vieux soupir. Mais savez-vous bien que c'est exaspérant ! J'ai envie de me casser la tête contre ce mur.

— Calmez-vous, senhor ! murmura une voix à son oreille. J'apporte du nouveau. Surpris, le vieillard tourna la tête. — Tito ! Ah ! ça, d'où sors-tu ? — Il y a déjà un instant que je suis revenu à l'auberge, expliqua Tito. Mais, avant de vous rejoindre, j'étais monté dans la chambre que nous occupons avec M. Pontvallain. Comme vous, j'ai assisté à l'arrivée de cette voiture et j'ai reconnu ceux qui l'occupaient.

— Et la présence d'Anhita dans le pays, qui indique une entente avec le duc de Faverty, ne l'inspire pas quelque crainte ? — L'enfant, avant de répondre, jeta un coup d'oeil dans la salle.

— Nous avons vu tout ce qu'il pouvait y avoir d'intéressant pour nous au Bouchet, assura-t-il. Ne restons pas ici où nous serions dérangés.

— Tito, tu as du nouveau ? interrogea M. Urbain.

— Naturellement. Sans cela, je n'aurais

pas cette mine. Allons, sortons un instant sur la route. Il faut que nous puissions parler loin de toute oreille indiscrette.

Les deux hommes se levèrent et suivirent le jeune garçon.

L'auberge était située à l'entrée du village, au carrefour formé par la route qui décrit un cercle autour du lac et celle qui se dirige vers le château de Faverty. Les trois amis firent quelques pas sur cette dernière qui était déserte, ainsi que les champs d'alentour.

Ici, il n'y a pas d'espion à craindre, déclara M. Urbain. Parle vite, mon petit ami, je ne suis pas fâché !

— La première de mes nouvelles, répondit l'enfant, c'est que... Pérez est dans le pays.

Ce nom fit tressaillir le docteur. — Que dis-tu ? Pérez ! mais... — Je suis certain de ce que j'affirme. Nous nous sommes croisés ce matin et, malgré son dégoût, je l'ai parfaitement reconnu. Malheureusement, j'étais seul... Autrement... Mais ce qui est différenciel pas perdu et, si vous voulez m'aider, cette nuit même, nous nous emparerons de Pérez avant de prendre d'assaut le château de Faverty !

— Prendre d'assaut le château ! répéta M. Urbain en regardant Tito avec une visible inquiétude. Songes-tu bien à ce que tu dis, petit ?

L'adolescent éclata de rire : — N'avez crainte : je possède tout mon bon sens.

Il y aurait donc un moyen de s'introuder dans Faverty ? interrogea Jérôme Landry que les paroles de Tito avaient galvanisé.

— M. Pontvallain l'affirme. — Indique-le vite, supplia le vieux comédien. Tu nous fais mourir. — Attendez ! Laissez-moi commencer par le commencement.

Il se plaça entre ses deux compagnons et, tout en les entraînant dans la direction du château, il poursuivit, après quelques secondes de recueillement :

— Ce matin donc, vers trois heures, je dormais à poings fermés, quand M. Pontvallain m'éveilla. Il m'expliqua qu'il a ramené un plan pour pénétrer dans le château de Faverty, que ce plan est évidemment très hasardeux mais qu'il n'en voit pas de meilleur et que, d'ailleurs, il l'a soumis à Mlle Angèle qui l'a approuvé.

« Il ajoute qu'il a été convenu avec Mlle Angèle qu'ils partageront tous les deux, en cas de succès, sans bruit dans la cour de l'auberge où nous retrouvons Mlle Angèle. »

« Un splendide clair de lune qui rend la marche facile nous permit d'atteindre en peu de temps le château de Faverty, qui nous apparut bientôt comme un magnifique décor d'opéra, très impressionnant, ma foi ! »

« Oh ! si M. Urbain voyait ça ! observa M. Pontvallain avec un ton et un geste d'admiration. »

« Ce brave Omer ! il est comme moi, fit le vieux comédien en se rengorgeant, le théâtre, ça le grise ! »

« Et étonné à sa manie il déclara : « A tous les coups bien liés, que les planches sont chères... »

Tito continua : — Vous savez que Faverty est construit au fond d'une gorge et dominé à droite et à gauche par deux roches basaltiques peu élevées. M. Pontvallain pensait qu'en escaladant l'une ou l'autre de ces roches, nous pourrions nous rendre compte de la topographie intérieure du château.

« Nous sommes donc entrés dans la gorge, nous avons contourné la colline qui sépare entre le lac et le château, et nous nous sommes mis en devoir de l'escalader. Mais, malgré la lune, ce n'était pas facile de grimper dans ce cahos de rochers. Mlle Angèle abandonna la partie bientôt et déclara qu'elle redescendait et nous attendait en bas. »

« Nous, au bout de vingt minutes nous étions au sommet de la roche, du haut de laquelle on domine le château d'une cinquantaine de mètres. »

« Quand le jour parut, nous pûmes donc jeter un regard dans l'intérieur de la vieille forteresse et mon compagnon me fit remarquer : »

« Avec une bonne jumelle nous pourrions reconnaître Mlle Claude, si elle traversait une de ces fenêtres, ou même si elle ouvrait une de ces portes. Quel étourd je suis ! j'ai laissé la mienne à l'auberge. Tu serais bien gentil, Tito, d'aller la chercher. »

« A ce point de son récit, Tito s'interrompit. Ils étaient alors parvenus à un endroit de la route où commençait une charnue montée et où débouchait un sentier qui s'enfonçait sous bois. »

« Voilà le chemin le plus court pour rejoindre M. Pontvallain, reprit l'adolescent. Je m'en suis rendu compte tout à l'heure en redescendant par là. »

« Eh bien, allons, allons vite ! puncta M. Urbain, ce pauvre Omer doit se morfondre dans l'attente de sa loggia. Et d'un pas résolu, il s'engagea dans le sentier. »

Mais Tito ne l'y suivit pas. Il venait d'apercevoir sur la route, à une cinquantaine de pas, un être difforme qui s'avancait vers eux d'une démarche hésitante. — Ma parole, c'est Antinahué, machonna-t-il tout bas... Pas si vite, monsieur Urbain, pas si vite ! Attendez-moi ! Mais, oui, c'est bien ce pauvre diable d'estropié... Le jeune garçon se porta au devant du nouveau venu et dit à demi voix en langue portugaise :

Exigez votre ANIS préféré

A NIVERNAISE

P. PIOT, Distillateur COSNE (NIÈVRE)

Etude de M. GAILLARD, huissier à Varzy... VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE... Aux enchères publiques...

1.074. - VINS, HOTEL, sur route nationale, banlieue de Paris... 1.067. - EPICERIE, VINS, riche commune de S. M. Bail 9 ans...

1.034. - BATEAU LAVOIR, sans concurrent, cent villeg. imp. Aff. 18.000 fr... 1.057. - VINS-HOTEL, cent. com. villeg. et sur glie, route Bail 17 ans...

1.032. - EPICERIE FINE, près marché, gr. vie. commerc. Bail 14 ans... 1.029. - CHAUSSURES, bien situé, gr. vie. commerc. Bail 9 ans...

Une bonne Affaire... CAFE-RESTAURANT, situé à Paris, sur Boulevard, 80 places, beau matériel...

FONDS DE BULANGERIE... Paris-Banlieue-Province Cabinet spécial PERRIAUX et Cie...

VENTES... DEUX POINTERS MALE ET FEMELLE... Egé d'un an...

Agriculteurs, exigez la marque KNOTEK... LES MEILLEURES MACHINES ET LES MIEUX PERFECTIONNEES...

STOCK IMPORTANT... Sulfate de cuivre cristaux 98/99 de pureté... Soufre sublimé garanti pur...

AFFAIBLIS GUERIS par la MINÉROLOGIE DUPEYROUX... M. Albert DAUVERGNE, 16, rue Montbaouron, Versailles (Seine-et-Oise)...

UN PRÊTRE GUÉRI offre de faire connaître GRATUITEMENT le moyen infailible de GUÉRIR MAUX DES TOMAC, ulcères, algues, constipations, gastrites, gastralgies, vomissements, glaires, vertiges, gonflements, etc. Ecrire à M. C. PASQUET curé de Villepoussin, par Lezoux (Indre)...

PERSONNEL... ON DEMANDE : METAYER... pour ferme de 85 hectares, dans la Nièvre...

UNE BONNE sachant faire la cuisine... Bons appointements... S'adresser au bureau du journal... 5334

BONS MARTELEURS et BONS FORGEURS... sachant lire un dessin... Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du personnel de la Cie des FORGES et ACIERIES de la MARINE, à SAINT-CHAMOND (Loire), 4418

UN HOMME... Pour bureau et courses... S'adresser Usine de la Motte, rue d'Hanôl, Nevers, 4883

COMMANDITAIRES... demandés pour affaire industrielle régionale (Matériaux modernes de construction) ayant commandes importantes...

BON TONNELIER... S'adresser à M. LIVET, vins en gros, rue de Gonzague, NEVERS, 5450

UN COMMIS EPICIER... bien au courant du détail... S'adresser Maison DEVAUX, AUXERRE (Yonne), 5439

CHAUFFEURS... connaissant très bien la région du Morvan, très bonnes références exigées, bonne solde... Ecrire à Monsieur Pierre WALSDORFF, à Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre), 5487

DIVERS... 8 à 10 FRANCS par jour à tous pendant loisirs, travail facile sérieux... Etablissements Artistiques du Sud-Est, rue Garibaldi, Lyon, 5511

Assurances... Accidents-Vie, Incendie, situation offerte à personne active, présentant aptitudes et références sérieuses... S'adresser au bureau du journal, 5437

ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE PRODUITS DENTIFRICES... TIENT Marque « LUSIS », barrière des Fontaines, Toulouse, commandant pour toutes régions, Agents généraux, Agents régionaux, Représentants, on donnerait exclusivité produits grande vente, très intéressants bénéfices... 5508

Ateliers de constructions et travaux publics d'Arras, LA CHARITÉ-sur-LOIRE, demande TRAVAUX DE TOURNAGE... Exécution soignée. Livraison rapide... Adresser demande à M. BERNARD, Directeur, 5458

Châssis - Voitures carrossées - Camions... Ford THE UNIVERSAL CAR... G. DE RIBOU, Agent régional, 20, rue Vauban, NEVERS - Téléphone 4-53

AUTOMOBILISTES !.. INDUSTRIELS !.. BATTEURS !.. N'ACHETEZ PAS VOS HUILES A GRAISSER SANS CONSULTER LA MAISON BIGARNET FILS & DEMONGEOT 37, Rue La-Fayette, NEVERS Agents d'IMPORTATION DIRECTE des HUILES RUSSES et AMÉRICAINES

ETABLISSEMENTS SIMPÈRE 3, Quai de la Jonction, NEVERS (Télép. 107) Construction de véhicules agricoles TOMBEREAUX, CHARIOTS, CHARRETTES ACHAT DE BEAUX CHENES EN GRUMES, de 100 à 130 DE CIRCONFERENCE

FOURNITURES GÉNÉRALES D'ACCESSOIRES POUR CYCLES Cycles "ANSONIA" L. TAILLOT NEVERS - 5, place Mossé, 5 - NEVERS Téléphone 2-49 La Maison continue, comme par le passé, les réparations et la vente, et livre des accessoires à des prix défiant toute concurrence Prime à tout acheteur, quelque soit l'importance de l'achat

ASSURANCES DE TOUTE NATURE A. VIEUG-ANGE Avocat, Assureur-Consultant 2, Place Saint-Laurent, 2 DIRECTEUR PARTICULIER DE LA CONFIANCE (Incendie et Grêle) LESECOURS (Accidents) - LA MINERVE (Vol) Direction et placements de tous risques aux meilleures Compagnies Françaises et Étrangères. Assurances sur la vie à toutes Compagnies au choix du proposant

MINES DE DECIZE de MM. SCHNEIDER & Co Charbons Pour Battage et Industrie Pour prix et renseignements, s'adresser à Antonin DURAND 6, Rue du Rempart, NEVERS

MACHINES AGRICOLES la FRANCE & DEERING TRACTEURS INTERNATIONAL 8-16 HP TRACTEURS TITAN 10-20 HP FICELLE LIEUSE PURE SISAL ECREMEUSES PAR WEST LIBAULT FRÈRES A PLAGNY (Nièvre) Téléphone 2 Ateliers mécanique pour effectuer toutes réparations de machines agricoles et industrielles Matériel de battage, etc... TRAVAIL SOIGNE - PRIX MODÉRÉS

HERNIEUX Malades et Blessés Si vous voulez des appareils sérieux ne gênant pas et assurant un soulagement complet Adressez-vous au seul spécialiste fabricant de Nevers et de toute la Région Maison ayant plus de 30 années d'existence

Th. ARCHIMBAULT Herboriste - Bandagiste-Orthopédiste SPÉCIALISTE HERNIAIRE Médaille d'or. - Diplômé de la Faculté de Médecine 30-32, rue du Commerce et place Mancini - NEVERS Bandages herniaires - Bas varices Ceintures médicales tous modèles - Corssets pour toutes déformations Tous les Appareils d'Orthopédie et Prothèse MAISON SPÉCIALE D'HERBORISTERIE

ATELIERS PONCEAU SAINT-BENIN-D'AZY (Nièvre) LIVRABLE DE SUITE : Voitures à Bestiaux VOITURES EQUARRISSAGE Essieux coudés Bois secs débités toutes dimensions

Liquidation des Stocks américains CAMP DE MARS-SUR-ALLIER Ouverture des VENTES en gros et au détail de 8 heures à midi et de 13 h. 1/2 à 18 heures tous les jours LITS, SOMMIERS, OREILLERS, COUVERTURES, CUISINIÈRES POÊLES, MATÉRIEL DE CUISINE Etuve pour désinfection, moteurs à essence, groupes électrogènes, matériel électrique et téléphonique, bidons à essence 50 et 200 litres, tuyaux caoutchouc ; - Baraques en bois et en briques, toitures pour hangars, portes et fenêtres, briques et pierres pour construction, carton ruberoid d'origine extra pour couvertures, extincteurs d'incendie, lampes à souder.

MACHINES AGRICOLES DE LA MAISON TH. PILTER Faucheuses Moissonneuses Lieuses FICELLE SISAL pour liage de récoltes RATEAUX :: FANEUSES AVANT-TRAINS DE LIEUSES - ROUES - SUPPORTS DE TIMONS MEULES A AIGUISER - LIMONNIÈRES - RELEVEURS D'EPIS, etc. Paris DEMANDER LES PRIX : Nevers 24, rue Alibert [10] OU A SES AGENTS ATTITRÉS qui fourniront tous renseignements

MAISON DONY 14, Rue des Arènes BOURGES Actuellement Costumes pour COMMUNION Distribution de ballons jeudi et samedi